

Chela'h

20 Juin 2020
28 Sivan 5780

1141



All. Fin R. Tam

Paris 21h39* 23h04 00h45

Lyon 21h15* 22h33 23h49

Marseille 21h03* 22h17 23h23

(*) à allumer selon
votre communauté

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 28 Sivan, Rabbi Israël Ze'ev Gustman,
Roch Yéchiva de Nétza'h Israël

Le 29 Sivan, Rabbi Chlomo Dana

Le 30 Sivan, Rabbi Yom-Tov Yéid Halévi

Le 1er Tamouz, Yossef Hatsadik

Le 2 Tamouz, Rabbi Yossef Benoualid

Le 3 Tamouz, Rabbi Menahem Mendel
Schneerson - Le Rabbi de Loubavitch

Le 3 Tamouz, Rabbi Yéhoucha Noybrit,
auteur du Chmirat Chabbat Kehilkhata

Le 4 Tamouz, Rabbi Yaakov de Romrog

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Transformer la matière en étincelles de sainteté

« Lorsque vous mangerez du pain de la contrée, vous en prélèverez un tribut au Seigneur. »

(Bamidbar 15, 19)

Le Ben Ich 'Haï écrit (Chana Chénia, Chla'h-Lékha) : « Il est connu que, lorsque l'homme mange, il doit penser à le faire de manière désintéressée, afin de trier les étincelles de sainteté mélangées dans la nourriture, comme il est dit : "Le juste mange pour apaiser sa faim." Son intention ne doit pas être de profiter des plaisirs du palais, mais de maintenir son corps afin d'avoir la force de servir le Saint béni soit-Il. Cette intention correcte lui permettra de libérer les étincelles de sainteté de l'emprise des puissances impures. »

Si sa consommation est accompagnée de la seule intention de maintenir son corps, il aura la possibilité de délivrer ces étincelles de sainteté dix fois plus que s'il pense également à jouir de la nourriture. En outre, plus il s'efforce de ne pas éprouver de satisfaction d'un plat raffiné, plus il sera à même d'en retirer les étincelles de sainteté.

Par ailleurs, le pain du pays d'Israël est si agréable à consommer qu'on le mange sans accompagnement, conformément au commentaire du Alchikh sur le verset « Un pays où tu ne mangeras pas ton pain avec parcimonie » (Dévarim 8, 9). Aussi, en Terre Sainte, devons-nous tout particulièrement maîtriser notre gourmandise et nous efforcer, au contraire, d'avoir de pures intentions. D'où le sens de notre verset introductif « Lorsque vous mangerez du pain de la contrée, vous en prélèverez un tribut au Seigneur ». En d'autres termes, au moment où nous consommons le pain de ce pays, particulièrement bon, nous devons veiller à le faire afin de libérer les étincelles de sainteté et de les élever jusqu'à l'Eternel, source de la sainteté.

Ceci nous permet de comprendre pourquoi Rabbi Yéhoua Hanassi fut surnommé Rabbénou Hakadoch, tout comme d'autres justes, également appelés saints. De même, le roi David affirma à son sujet : « Ta Torah a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles. » (Téhilim 40, 9) Que signifie-t-il ainsi ? Le corps humain peut-il être peuplé de livres saints ?

En nous appuyant sur les éclaircissements du Ben Ich 'Haï, nous pouvons affirmer que tout élément est porteur d'étincelles. Par exemple, si une plante est verte, qu'elle pousse et ne se flétrit pas, c'est la preuve que D.ieu a introduit en elle une vitalité de source sainte, en vertu du verset « Tu donnes la vie

à tous les êtres » (Né'hémia 9, 6). Lorsque l'homme mange, il pense à élever les étincelles de sainteté se trouvant dans les aliments, c'est-à-dire à les extraire de ceux-ci pour les faire entrer dans son corps ; celui-ci s'emplit alors de ces étincelles, tandis que les déchets, mis à l'écart, se détachent de son corps.

D'après les ouvrages saints, celui qui s'abstient de parler durant une journée entière est considéré comme avoir fait soixante-dix sept jeûnes. Car, par le biais de la parole, l'homme construit ou, à D.ieu ne plaise, détruit des mondes. Les mots recélant de nombreuses étincelles de sainteté, un jeûne de la parole pendant un jour a plus de valeur que de multiples jeûnes. Je me souviens à cet égard que mon père et Maître, le Tsadik Rabbi Moché Aharon – puisse son mérite nous protéger –, s'était imposé un jeûne de la parole vingt-six mois avant son décès. Vu son âge avancé, nous étions certains qu'il était devenu muet. Mais, il avait tenu à le faire, conscient du pouvoir d'un tel jeûne de libérer les étincelles de sainteté.

Un homme désirant véritablement se sanctifier et se rapprocher du Saint béni soit-Il bénéficie de Son aide, en vertu du principe : « Celui qui vient se purifier, D.ieu l'y aide. » (Chabbat 104a) Lors d'un de mes voyages en avion, quand le steward passa pour distribuer les plateaux-repas, j'étais occupé à écrire des commentaires de Torah et je repoussai donc son offre. Or, un quart d'heure plus tard, il revint en s'excusant du fait que le plateau qu'il m'avait proposé était destiné à un autre passager et ne correspondait pas à mes exigences de cachroute. Je suis certain que l'étude de la Torah dans laquelle j'étais plongé m'a valu cette assistance divine et m'a épargné d'une consommation interdite. Cette anecdote illustre l'idée précédemment énoncée : plus l'homme désire se rapprocher de l'Eternel et s'efforce de surmonter son épreuve, plus d'étincelles de sainteté il parvient à libérer.

A la mesure de l'affliction que nous suscite l'épreuve, nous détenons le pouvoir de soustraire les étincelles de sainteté des puissances impures et de les ramener à la source de sainteté. A l'inverse, si, à D.ieu ne plaise, nous jouissons d'une vision interdite ou de propos médisants et ne nous en repentons pas, notre étude de la Torah ou nos brakhot prononcées ensuite seront capturées par les puissances impures, que nous aurons ainsi malheureusement renforcées.

Puisse le Saint béni soit-Il nous aider à surmonter toutes les épreuves parsemant notre existence et à dégager les étincelles de sainteté de l'emprise des puissances impures !



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Croire en la brakha du juste

Rav Shakh – que son mérite nous protège – avait l'habitude de dire que l'homme doit bien étudier le livre de Béréchit pour méditer sur la conduite de nos saints patriarches et s'inspirer de leur mode de vie, de leur attachement indéfectible à l'Éternel et à Sa Torah.

Il va sans dire qu'il est loin de s'agir d'une tâche aisée. Acquérir foi et crainte en D.ieu exige de nombreux efforts. Toutefois, celui s'évertuant dans ce sens peut être assuré de bénéficier de l'assistance divine à cet égard.

L'histoire suivante illustre l'immense pouvoir de la foi pure dans le Créateur.

Un jour, alors que j'étais en pleine conversation téléphonique, une femme entra soudain dans mon bureau pour m'annoncer que son mari était agonisant. Du fait qu'il s'agissait d'une conversation importante, je lui dis de patienter un peu pour que je le bénisse. Mais, au lieu d'attendre dans mon bureau, elle repartit en disant : « Merci beaucoup, merci beaucoup. »

Je fus très surpris par ces mots de remerciement et demandai à ceux qui m'entouraient s'ils avaient compris à quoi ils se référaient. Mais, tout aussi perplexes que moi, ils s'empressèrent de rattraper cette dame pour le lui demander. Celle-ci leur répondit qu'elle avait compris de mes paroles que j'avais béni son mari en lui assurant que son état s'améliorerait et qu'il se rétablirait.

Cette réponse ne fit cependant qu'accroître mon étonnement : je n'avais pas du tout béni le malade ni fait la moindre allusion à sa guérison ; je lui avais simplement demandé de patienter quelques instants que je sois disponible. Or, cette femme était repartie sans me laisser le temps d'en savoir plus sur l'état de son mari ni de le bénir en sa présence.

Je craignis alors qu'elle soit certaine que je lui avais promis la survie de son mari et que, si D.ieu en décidait autrement, cela n'entraîne une grande profanation de Son Nom.

C'est pourquoi je chargeai mon secrétaire de téléphoner à cette dame pour lui préciser que je n'avais formulé aucune promesse concernant le rétablissement de son mari. Toutefois, lorsqu'il l'eut au bout du fil, il l'entendit aussitôt annoncer avec émotion : « Veuillez transmettre à Rabbi David mes plus sincères remerciements. Mon mari a bénéficié d'un miracle, il a ressuscité ! »

Je n'ai aucun doute que le miracle dont cet homme a été l'objet est à créditer à la foi pure de sa femme, certaine qu'il reviendrait à la vie. Pensant avoir entendu une telle promesse de ma part, elle était sûre que cela arriverait. Combien la foi pure d'une personne, capable de ranimer des malades désespérés, est-elle puissante !

DE LA HAFTARA

« **Yéhochoua, fils de Noun, envoya (...).** » (Yéhochoua, chap. 2)

Lien avec la paracha : la haftara nous raconte que Yéhochoua envoya deux explorateurs en Terre Sainte et la paracha évoque l'épisode où Moché envoya les douze explorateurs en reconnaissance de ce pays.

CHEMIRAT HALACHONE

Un juste de notoriété publique

Il est permis de louer un juste de notoriété publique, dont tous s'accordent sur le fait qu'il n'a aucun défaut. Cette permission est valable même en présence de son ennemi.

Pour quelle raison ? Car il ne pourra pas le blâmer, puisque, s'il le fait, tous sauront que ses paroles sont mensongères.



DANS LES SILLONS DE NOS ANCÊTRES

Le pouvoir protecteur des tsitsit

« **Ils se feront des franges aux coins de leurs vêtements, dans toutes les générations.** » (Bamidbar 15, 38)

De nombreuses histoires illustrent la formidable vertu protectrice de la mitsva des tsitsit, qui a maintes fois sauvé des vies humaines. L'une d'entre elles est rapportée dans l'ouvrage Maassé Ich, au nom de Rav Yaakov Palint. Voici son récit :

« Moi et mon frère jumeaux sommes nés longtemps après la naissance de ma grande sœur. Les problèmes de santé de mes parents au niveau de leurs anticorps, apparus après la naissance de celle-ci, et leurs nombreuses tentatives échouées d'avoir d'autres enfants désespérèrent les médecins à ce sujet.

« Mon père, qui était très proche du 'Hazon Ich zatsal et lui avait demandé conseil sur ce point, ne se laissa pas influencer par le pessimisme de ces derniers. Une fois, le Sage lui dit : "Rav Mordékhaï, cette fois-ci, tout va s'arranger !" »

« Avant ma naissance, ma mère eut de nombreuses complications et la moitié de son corps fut paralysé. Finalement, suite à une longue discussion avec le professeur Ra'hmilvit et après qu'il rencontra personnellement le 'Hazon Ich, il accepta de ne pas l'opérer, le Tsadik s'étant engagé à assumer l'entière responsabilité de cette décision. A une heure propice, mon frère et moi naquîmes.

« Le 'Hazon Ich demandait de temps à autre à mon père de nous emmener chez lui. Mais, pour des raisons techniques, il ne parvint pas à remplir sa demande.

« Le dernier mercredi de sa vie, le Sage ordonna fermement à mon père : "Rav Mordékhaï, apporte-moi les enfants ! Prends tout de suite la route et viens me voir avec eux !" Mon père n'eut d'autre choix que de prendre un taxi en direction de Tel-Aviv pour se rendre auprès du 'Hazon Ich.

« Ce jour-là, il nous avait acheté une trottinette et nous refusions de la laisser à la maison. Quand nous entrâmes dans la demeure du Sage, papa tenta de nous calmer et de nous expliquer qu'il ne fallait pas jouer à la trottinette devant le Rav, mais celui-ci dit : "Laisse-les donc !" »

« Il discuta avec mon père et lui demanda qui était l'aîné. Mon père répondit que c'était moi et le Sage me prit sur son genou droit, tandis qu'il prit mon frère sur le gauche. Il nous bénit alors. Puis, s'adressant à mon frère, il lui demanda : "Sais-tu ce que sont les tsitsit ?" »

« Mon frère ne comprit pas sa question, aussi, mon père sortit les siens de ses vêtements pour les lui montrer.

« Le 'Hazon Ich reprit : "Je veux que tu portes les tsitsit toute ta vie !" »

« Mon père demanda au Tsadik : "Et qu'en est-il de mon fils aîné ?" Mais il ne répondit pas. Malgré les insistances de mon père, qui répéta plusieurs fois sa question, le Sage garda le silence.

« Trois jours plus tard, le 'Hazon Ich avait quitté ce monde.

« De nombreuses années plus tard, lors de la guerre de Kippour, mon frère fut enrôlé par l'armée dans le Nord du pays. Un jour où il était assis à un poste d'observation, il posa son arme à ses côtés pour lire le journal. Soudain, les fils de ses tsitsit s'emmêlèrent dans son fusil et celui-ci tomba.

« Tandis qu'il se baissait pour le ramasser, un missile atteignit son poste. Par miracle, il ne fut que légèrement blessé à la main et à l'épaule. S'il avait été assis normalement, la fin de cette histoire aurait été tragique...



PERLES SUR LA PARACHA

L'unanimité concernant la punition

« Les enfants d'Israël trouvèrent un homme ramassant du bois le jour du Chabbat. » (Bamidbar 15, 32)

L'homme qui transgressa le Chabbat en ramassant du bois dut être lapidé par toute la communauté, comme il est dit : « On le fit mourir à coups de pierres. » Or, cette même punition fut infligée à celui qui avait blasphémé le Nom divin, comme il est écrit : « On le tua à coups de pierres. » (Vayikra 24, 23)

Rabbi Mordékhaï Eliahou fait remarquer qu'en hébreu, le mot « pierre » apparaît dans le premier cas au pluriel (avanim) et, dans le second, au singulier (évèn). Pourquoi cette différence ?

Il répond en s'appuyant sur le Targoum Yonathan : lorsque les enfants d'Israël étaient dans le désert, on leur enseigna la mitsva du Chabbat, mais ils ne furent pas informés de la punition sanctionnant sa transgression. C'est pourquoi un homme de la tribu de Yossef ramassa des bois lors du jour saint en présence de témoins et après avoir été averti de l'interdit, afin que Moché puisse prononcer son jugement et que tout le peuple juif en déduise la gravité de profaner le Chabbat.

L'intention de cet homme était donc désintéressée. Aussi, tous les membres du peuple ne partageaient pas l'avis qu'il méritait la peine de mort, ce que nous indique le pluriel du terme avanim – ceux qui lui jetèrent les pierres étaient d'avis divergents.

Par contre, tous étaient d'opinion unanime concernant la punition méritée par l'homme ayant blasphémé le Nom divin, ce que nous lisons à travers le singulier du mot évèn.

Les tsitsit chéris comme un bébé

« Ils se feront des franges. » (Bamidbar 15, 38)

Un paysan juif se rendit une fois chez le Rav du bourg pour lui poser une question qui le travaillait. Il craignait D.ieu et observait les mitsvot, mais, habitant loin des autres Juifs, il n'avait pas l'opportunité d'étudier la Torah.

Il demanda au Rav : « Notre sainte Torah comprend 613 mitsvot et nous nous efforçons de les accomplir toutes. Néanmoins, nous estimons bien plus celle des tsitsit que toutes les autres. Pourquoi embrassons-nous ces franges tant de fois durant la prière et leur exprimons-nous tant d'amour ? »

Le Rav lui répondit : « As-tu un fils ? » Son interlocuteur répondit : « Oui, j'ai un fils bien-aimé et l'Eternel m'a comblé de bonheur en me donnant aussi de mignons petits-enfants. » Le Rav reprit : « Embrasses-tu ton fils ? » « Non, répondit-il, il est déjà adulte et lui-même papa. Mais j'embrasse mes petits-enfants que je chéris et qui sont tellement charmants. »

Le Rav objecta : « Pourquoi donc les embrasses-tu tant ? » L'autre expliqua : « Ce sont mes oisillons, c'est un vrai plaisir de m'occuper d'eux. Ils sont comme des hommes en miniature, ont tout comme les adultes, les mêmes membres en petit. Tout est si mignon chez eux que je ne peux m'empêcher de les embrasser. »

Le Rav conclut : « A présent, je vais t'expliquer pourquoi la mitsva des tsitsit nous est tant précieuse. Car elle englobe l'ensemble des 613 mitsvot de la Torah. Le mot tsitsit équivaut numériquement à 600 ; en ajoutant huit pour le nombre de fils et cinq pour le nombre de nœuds, on obtient 613. Les tsitsit sont comme un jeune enfant ayant tout en petit, puisqu'ils contiennent toutes les mitsvot de la Torah qu'ils évoquent, comme il est dit : "Dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Eternel, afin que vous les exécutiez." C'est la raison pour laquelle nous leur témoignons tant d'honneurs et d'amour. »

Un sourire de contentement se dessina sur le visage du paysan, qui venait d'apprendre un grand enseignement du Rav. Désormais, il chérirait encore davantage la mitsva des tsitsit.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'erreur de Korach

Le passage évoquant la mitsva des tsitsit est juxtaposé à l'épisode des explorateurs, ainsi qu'à celui de Kora'h. Nos Sages (Midrach Tan'houma, Kora'h) nous expliquent ce rapprochement par le fait que Kora'h méprisait cette mitsva. Que fit-il ? Il rassembla deux cent cinquante chefs de Sanhédrin et les revêtit d'habits entièrement confectionnés de laine d'azur. Ils se présentèrent ainsi à Moché et lui demandèrent : « Un vêtement entièrement de laine d'azur est-il soumis au commandement des tsitsit ou en est-il dispensé ? » Il leur répondit qu'il y est soumis. Ils se mirent alors à se moquer : « Comment un vêtement fait d'une étoffe différente peut être rendu conforme par un seul fil, alors que celui composé entièrement de laine d'azur ne se rend pas conforme de lui-même ? »

Pourquoi Kora'h se railla-t-il de la mitsva des tsitsit ?

Comme nous le savons, il faisait partie des hommes portant l'Arche sainte. Au départ, c'était un Tsadik et même un prophète, puisqu'il vit par prophétie que Chmouel compterait parmi ses descendants. Mais, il se dit ensuite : « Un homme de mon niveau a-t-il réellement besoin de la mitsva de tsitsit pour renforcer sa crainte du Ciel ? » Il considérait qu'il avait une très grande crainte de D.ieu, était très proche de Lui et pouvait donc se passer de cette mitsva.

Si son argument était peut-être sensé, il commit une grande erreur : il ne comprit pas que son haut niveau de crainte du Ciel était à créditer à son rôle de porteur de l'arche. Il s'agissait d'un cadeau reçu gratuitement, et non pas d'un acquis gagné suite à un travail personnel. Or, ce qu'on reçoit facilement n'a pas le pouvoir de se maintenir et peut rapidement se perdre face à l'épreuve, suite aux assauts du mauvais penchant. C'est pourquoi, dès que Kora'h fut testé, il déchut dramatiquement. En outre, du fait qu'il pensait qu'on cherchait à ébranler son honneur personnel, il perdit sa crainte de D.ieu et alla jusqu'à blasphémer tout ce qui était saint et précieux au peuple juif.

S'il avait réalisé son erreur et l'avait reconnue, il aurait porté avec vénération un talit, muni de tsitsit, et aurait remarqué que la couleur azur rappelle le trône céleste. Ces pensées lui auraient permis de se soumettre au joug divin et il ne serait certainement pas tombé dans les rets du mauvais penchant en poursuivant les honneurs. Car, lorsque la crainte de D.ieu résulte d'un travail personnel, elle a un profond impact dans le cœur de l'homme, qu'elle aide à surmonter les épreuves de l'existence.



LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

« L'Éternel est plein de longanimité et de bienveillance. »

(Bamidbar 14, 18)

Dans son célèbre ouvrage Tomer Devora, Rabbi Moché Kordovéro – puisse son mérite nous protéger – affirme : « Il incombe à l'homme de ressembler à son Créateur (...). Mais, s'il ne Lui ressemble que par son corps et non pas par ses actes, il causera du tort à l'image supérieure, car on dira que son corps est ressemblant, mais ses actes répugnants. En outre, les actes caractérisent essentiellement l'image supérieure (...). C'est pourquoi l'homme doit imiter les actes de la Couronne, c'est-à-dire les treize attributs de miséricorde. »

Dans les lignes qui suivent, nous allons nous concentrer sur la prestigieuse personnalité du Gaon Rav Yossef Chalom Eliachiv zatsal, en nous inspirant de l'ouvrage Amoudo chel Olam. Commençons par citer la célèbre phrase, inlassablement répétée par sa sainte bouche : « Dans ce monde, il faut souffrir en silence. Telle est notre tâche sur terre. »

Il avait une patience de fer. Bien qu'on lui posât des questions parfois stupides, il ne tenait rigueur à personne et répondait calmement, à l'instar de Hillel l'ancien.

Son épouse raconta l'anecdote suivante. Une nuit, à une heure du matin, au beau milieu du court sommeil que s'accordait le Rav, des coups insistants retentirent sur la porte de sa cour. Ils se répétèrent pendant dix minutes, au bout desquelles le Rav se leva de son lit, s'habilla rapidement et descendit ouvrir la porte.

Un jeune homme, ayant une question urgente, s'y tenait. Le Tsadik l'invita à entrer chez lui et comprit bientôt la gravité de sa question : comment devait-il appeler son bébé ? Le Rav, qui pensait

que la circoncision devait avoir lieu le lendemain matin et qu'une incertitude au sujet du prénom à donner au nouveau-né risquait de créer des tensions au sein du couple, prit le temps de bien clarifier la question, puis y répondit patiemment.

Une fois les choses éclaircies, son visiteur demanda s'il pouvait poser une autre question : s'il avait une fille, comment devrait-il la nommer ?

La longanimité

Rav Eliachiv voyagea une fois en bus de Jérusalem à Bné-Brak. Une odeur de fumée lui parvint. Il s'avéra que, non loin de lui, un Juif était en train de fumer. Comme nous le savons, le Sage avait une santé fragile. Quand il avait cinquante ans, les médecins lui avaient dit que son cœur, faible, ne pourrait pas battre au-delà de l'âge de soixante ans. Et pourtant, il eut le mérite de vivre miraculeusement jusqu'à un âge très avancé, sa vie se résumant à la Torah de laquelle il retira force et vitalité.

L'odeur de la fumée qui se répandait dérangeait beaucoup le Rav et le mettait en danger. Ses accompagnateurs, conscients de cela, lui demandèrent la permission de prier le fumeur de bien vouloir éteindre sa cigarette. Mais Maran leur opposa un refus catégorique. « Comment pourrais-je l'empêcher de fumer ? Parce que la fumée me dérange, je devrais le contraindre à déroger à ses habitudes ? »

A peine descendit-il du bus qu'il tomba et perdit connaissance. Faire une remarque à quelqu'un et l'empêcher de savourer un plaisir était inconcevable pour Maran, quel que soit le prix qu'il devait en payer.

La patience

Rav Eliachiv se distinguait par sa patience hors du commun. Comme le témoigne son gendre, Rabbi Ezriel Auerbach chelita, son visage n'exprimait jamais la colère :

« Nous avons vécu dans la demeure de mon beau-père et Maître durant des dizaines d'années où nous avons

pu constater combien la vertu de la patience était ancrée en lui. Pendant près de cinquante ans, nous ne l'avons pas entendu élever la voix, même lorsque la situation semblait l'imposer. Il ne se départait pas de sa patience et de sa sérénité. »

Des questions relatives au prêt d'argent à intérêt

Durant le cours quotidien qu'il donnait, de nombreux participants lui posaient des questions qu'il écoutait avec une exceptionnelle patience. Il répétait inlassablement l'expression « Encore une fois, encore une fois ! »

Il veillait aussi à ne pas blesser qui que ce soit, par exemple, lorsqu'une question reflétait un manque de réflexion. Quand il enseigna le chapitre ézéhou néchekh, l'un de ses auditeurs lui demanda s'il était permis de prêter à autrui de l'argent sous la forme de nombreuses pièces afin qu'il nous rende ensuite un billet. Rabbénou répondit que ceci ne s'apparentait pas à l'interdit de ribit et était donc permis.

Quelques instants plus tard, quelqu'un d'autre posa exactement la même question. Le Sage répondit une deuxième fois, expliquant que cette transaction n'était pas considérée comme un prêt à intérêt.

A peine eut-il terminé de répondre qu'un troisième individu s'éveilla soudain pour reformuler la même question, tout en la détaillant longuement en soulignant que, bien souvent, les marchands n'aiment pas garder les petites pièces et préfèrent les billets, qui ont donc plus de valeur à leurs yeux.

Cette fois, le public éclata de rire. Cette question ayant déjà été soulevée et éclaircie deux fois de suite, cet individu venait de trahir son manque de concentration durant le cours. Cependant, le Tsadik y répondit une troisième fois, un sourire fin sur le visage : « Tous les commerçants se sont mis d'accord sur le fait que la petite monnaie a autant de valeur qu'un billet du même montant et cela ne constitue donc pas un interdit de prêt à intérêt. »